

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DAUPHINE SAVOIE



COS de la Mairie de Meylan

4 Avenue du Vercors

38 240 MEYLAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels au 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2022

Aux Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **COS de la Mairie de Meylan** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- Sur le point suivant exposé au paragraphe « Autres information » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'utilisation des comptes bancaires par le COS de Meylan et le faible niveau des réserves de l'association pour faire face au financement du besoin en fonds de roulement.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur l'intelligibilité de l'annexe, sur la qualité de la traduction comptable des opérations significatives relatives aux mandats de gestion, notamment concernant la gestion des chèques vacances, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DAUPHINE SAVOIE



conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 8 juin 2023

Guillaume VAUCHERET-PERRIER
Commissaire aux Comptes

Signé électroniquement le 08/06/2023 par
Guillaume Vaucheret-Perrier

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions brevets droits similaires Autres immobilisations incorporelles (1) Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques, mat. et outillage indus. Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) Participations évaluées selon mise en équival. Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)				60
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et Acomptes versés sur commandes CREANCES (3) Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres créances VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	4 932		4 932	
		3 659		3 659	52 582
COMPTES DE REGULARISATION		164 252		164 252	186 504
	Charges constatées d'avance	23 649		23 649	324
	TOTAL (II)	196 492		196 492	239 411
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		196 492		196 492	239 471
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					60

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Ecart de réévaluation Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres Report à nouveau	31/12/2022	31/12/2021
		22 098	41 070
	Excédent ou déficit de l'exercice	(24 585)	(18 972)
	Total des fonds propres (situation nette)	(2 487)	22 098
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	(2 487)	22 098
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés sur subventions d'exploitation Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales	46 615 266	47 291 189
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	151 921 178	169 755 138
	Total des dettes	198 979	217 372
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	196 492	239 471
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(24 584,99)	(18 971,67)
	(1) Dont à moins d'un an	198 979	217 372
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	8 860	8 921
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	17 240	17 240
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	5	158
Total des produits d'exploitation		26 105	26 319
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	43 910	39 060
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	137	96
	Salaires et traitements	3 752	3 221
	Charges sociales	1 579	1 354
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	1 408	3 834
Total des charges d'exploitation		50 787	47 566
RESULTAT D'EXPLOITATION		(24 682)	(21 247)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		(24 682)	(21 247)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	99	70
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		99	70
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	2	46
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		2	46
RESULTAT FINANCIER		97	25
RESULTAT COURANT avant impôts		(24 585)	(21 223)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		2 251
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			2 251
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			2 251
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		26 203	28 640
TOTAL DES CHARGES		50 788	47 612
EXCEDENT ou DEFICIT		(24 585)	(18 972)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **196 492** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **26 203** euros et un total **charges** de **50 788** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-24 585** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Objet de l'Association

L'Association COS DE LA MAIRIE DE MEYLAN a pour objet conformément à l'article 9 alinéa 2 de la loi N°83-634 du 13 juillet 1983, en coordination avec les collectivités, groupements de collectivités et établissements publics employeurs, de faire participer à la gestion du personnel et à l'organisation et la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient, les membres du personnel de ces personnes publiques employeuses.

L'Association a mandat exclusif, en application d'une convention de mandat conclue avec chacune des entités employeuses, pour distribuer les prestations décidées par les entités employeuses sur la base de critères de distribution fixés en accord avec ces entités.

Moyens de l'Association

Les membres de l'Association contribuent à la vie matérielle de celle-ci par le versement d'une ou plusieurs cotisations dont les montants sont fixés chaque année par le conseil d'administration.

Les ressources de l'Association sont constituées des adhésions annuelles et des prestations décidées par les personnes publiques employeuses. Elles peuvent également comprendre toute autre ressource non interdite par les lois et règlements en vigueur.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, du règlement 2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Mandats de gestion

Le COS de Meylan ("le COS") a conclu en 2006 avec la Mairie de Meylan et des Syndicats municipaux des mandats de gestion couvrant la mise en oeuvre de différents services au bénéfice des agents municipaux.

A effet au 01/01/2022, pour une durée de 1 an, le COS a conclu avec la Mairie de Meylan et chaque syndicat municipal un mandat de gestion couvrant des prestations sociales, culturelles, sportives et de loisirs au bénéfice des agents des mandants :

- Une aide aux repas par le biais d'une participation au prix des repas servis dans certains restaurants d'entreprises de Meylan.
- Une aide aux vacances par le versement d'une participation à l'acquisition de chèques vacances.
- Une aide à diverses activités, principalement collectives, dans le domaine du sport, de la culture et des loisirs.
- La mise en place d'un fonds de solidarité pour les agents en difficulté financière.
- L'octroi d'aides remboursables.

En application de ces conventions, le COS a enregistré l'ensemble des opérations effectuées pour le compte de ses mandants dans des comptes de tiers portés à l'actif et au passif du bilan.

Le mandat de gestion précise que :

- pour l'aide aux repas, l'aide aux chèques vacances et le fonds de solidarité, si les dépenses effectives du mandataire sont supérieures à la somme allouée selon les conditions du mandat, le mandant prend en charge le dépassement de l'exercice et que si les dépenses sont inférieures, le mandataire doit reverser l'excédent lors de la reddition des comptes annuels.
- pour l'aide aux activités, si les dépenses effectives du mandataire sont supérieures à la somme allouée selon les conditions du mandat, l'écart est à la charge du mandataire et que si les dépenses sont inférieures, le mandataire doit reverser l'excédent lors de la reddition des comptes annuels.
- pour l'octroi d'aides remboursables, un montant forfaitaire est alloué sur la durée du mandat. En fin de mandat, le mandataire doit reverser cette somme déduction faite des remboursements restant à venir.

Il ressort au titre de 2022 :

- pour l'aide aux vacances un montant net à rembourser de 10 128 euros sur le mandat Mairie de Meylan, de 514 euros sur le mandat RPA, de 3 247 euros pour le CCAS et de 5 866 euros sur le mandat SIMPA.
- pour l'aide aux repas un montant net à rembourser de 16 069 euros sur le mandat Mairie de Meylan, de 1 881 euros sur le mandat CCAS, et de 118 euros sur le mandat RPA.
- pour l'aide aux activités un montant net à rembourser nul sur le mandat RPA et sur le mandat CCAS, de 205 euros sur

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

le mandat Mairie de Meylan et de 1 711 euros sur le mandat SIMPA.

- pour le fonds de solidarité un montant net à rembourser de 2.000 euros sur le mandat Mairie de Meylan, de 500 euros sur le mandat CCAS, et de 100 euros sur le mandat RPA.

Il ressort à fin 2022 une dette concernant les avances remboursables de 35.000 euros envers la Mairie de Meylan, de 3.300 euros envers le SIMPA, de 1.000 euros envers le RPA et de 3.000 euros envers le CCAS.

Refacturations et subventions

La Mairie de Meylan a facturé sur l'exercice 2022 la mise à disposition du local du COS de Meylan ainsi que du matériel pour 1 688 euros et un montant de 30 361 euros concernant la mise à disposition d'une secrétaire.

Les mandats de gestion prévoient également le versement d'une subvention pour la gestion des prestations confiées. Au titre de 2022, la Mairie de Meylan a octroyé une subvention de 15.000 euros, le CCAS de 734 euros, le RPA de 206 euros et le SIMPA de 1.300 euros.

Autres informations

Le COS utilise des comptes bancaires spécifiques selon l'objet des subventions reçues (fonctionnement, activités, RIE, CV, aides remboursables). Cependant, en raison des délais de perception des subventions et d'un niveau de réserves faible, le COS doit parfois utiliser temporairement les fonds dédiés à un objet pour le financement d'autres objets.

Les honoraires du commissaire aux comptes provisionnés au 31/12/2022 s'élèvent à 3 654 euros TTC. La charge de l'exercice 2022 s'élève à 3 654 euros TTC.

Le mandat de gestion de la Mairie prévoit pour 2022 le versement d'une prime forfaitaire lors de l'octroi de la médaille du travail pour les agents adhérents à la section activités du COS comme pour ceux adhérents au COS 38. En 2022, il a été versé une prime forfaitaire de 595 euros pour deux agents.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	60		946		1 006	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60		946		1 006	
TOTAL		60		946		1 006	

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros

	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	41 070	(18 972)			22 098
Excédent ou déficit de l'exercice	(18 972)	18 972		24 585	(24 585)
Situation nette	22 098			24 585	(2 487)
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	22 098			24 585	(2 487)

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	3 659	3 659	
	Charges constatées d'avance	23 649	23 649	
	TOTAL DES CREANCES	27 308	27 308	
	Prêts accordés en cours d'exercice	946		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	1 006		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	46 615	46 615		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11	11		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	255	255		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	151 921	151 921		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	178	178		
	TOTAL DES DETTES	198 979	198 979		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			23 649
Stock billets et activités N+1		23 649	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			23 649

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION Activités N+1		178	178
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			178

--

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 703	34 727	976	2,81
Dettes fiscales et sociales	243	179	64	35,86
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	35 946	34 906	1 040	2,98

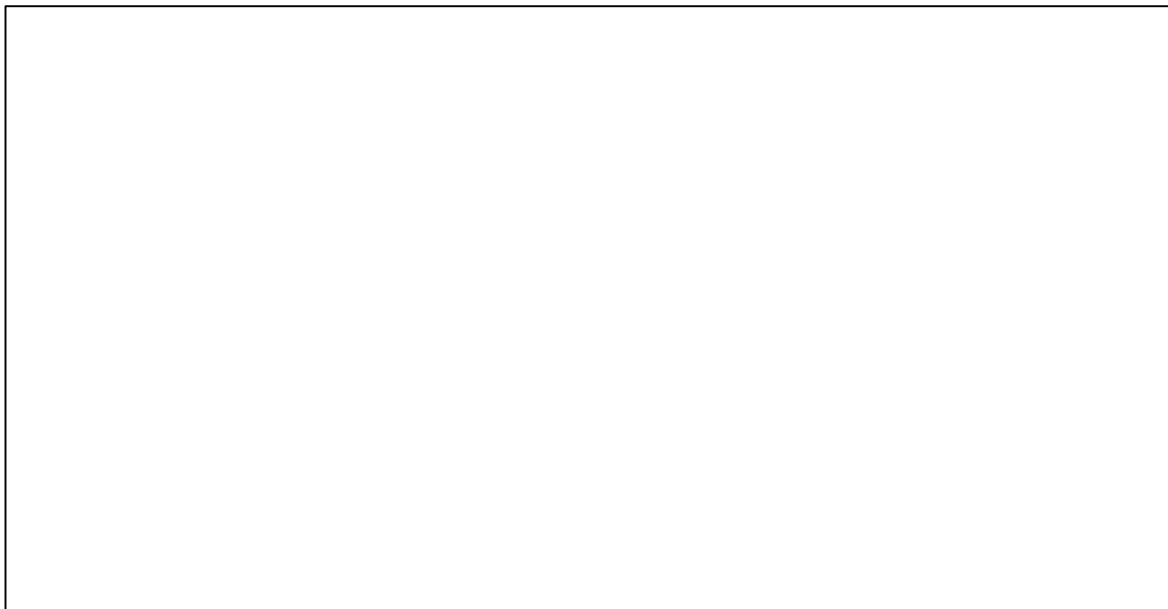


Charges à payer (détail) au 31/12/2022

Libellé	Montant
FNPP honoraires CAC 2022	3 654
FNPP mise à disposition F.MADANI 2022	30 361
FNPP mise à disposition des locaux 2022	1 688
Formation Continue	243
Totalisation	35 946

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	3 163	24 107	(20 944)	-86,88
TOTAL	3 163	24 107	(20 944)	-86,88



Produits à recevoir (détail) au 31/12/2022

Libellé	Montant
PAR - Produits à recevoir ADHESION 2022 ESPECES	35
PAR - Produits à recevoir soiree karaoke 2022	68
PAR - Produits à recevoir WE DISNEY 2022	2 133
PAR - Produits à recevoir WE DISNEY 2022	302
PAR - Produits à recevoir BOWLING 2022	54
PAR - Produits à recevoir HOCKEY 2022	36
PAR - Produits à recevoir ADHESION 2022 ESPECE	14
PAR - Produits à recevoir ADHESION 2022 CHQ	6
PAR - Produits à recevoir ADHESION 2022 CHQ	6
PAR - Produits à recevoir CINEMA 2022	322
Avoir KARAOKE	90
Interets livrets activité à recevoir	99
Totalisation	3 163